

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2014

Le 4 Février 2014

L'an deux mille quatorze, le quatre février à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Etaient présents: MM. Maryvonne RAIMBEAULT, François VERGNE, Patrick LEDUNOIS, Georges RUAULT, Karine LE BORGNE, Philippe GAILLARDON, Philippe CADEAU, Régis GRAVEY, David BACON, Carole LOUISE, Marcel MACRÉ, Françoise LOQUET, Régis LECARPENTIER

Absente excusée : Mme Ghislaine DUGAY
Date des convocations : 27 janvier 2014

Date d'affichage : 11 février 2014

Mme Karine LE BORGNE remplit les fonctions de secrétaire.

APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2013 ET DU 16 DECEMBRE 2013

Il est demandé aux conseillers municipaux si des observations sont à apporter aux comptes rendus des 6 novembre et 16 décembre 2013.

Le Conseil Municipal n'ayant aucune remarque à formuler, les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2014 - N°02/01 : REGLEMENT DU CIMETIERE

François VERGNE, président de la commission cimetière, fait lecture, devant les Conseillers Municipaux, du règlement intérieur du cimetière de Saint Clair sur Elle.

Des modifications ou compléments d'informations sont apportés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le règlement intérieur du cimetière de St Clair sur Elle tel que joint en annexe à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION 2014 - N°02/02 : ACTE ADMINISTRATIF POUR LA CESSION DE LA PARCELLE AC 144

Madame le Maire rappelle la délibération 2013 N°10/06 du 17 octobre 2013 concernant la cession de terrain (parcelle cadastrée AC 144) suite au plan de division des parcelles AC 44 et AC45 notamment que les frais d'acte soient partagés entre la propriétaire de la parcelle AC 45 et la commune, propriétaire de la parcelle AC 144.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte qu'un acte administratif soit établi afin de régulariser la situation.
- Accepte que la commune prenne en charge tous les frais liés à cet acte administratif.
- Autorise Madame le Maire à signer l'acte et tous documents afférents au dossier.

DÉLIBÉRATION 2014 - N°02/03 : SUITE DU DOSSIER EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE EN ZONE HUMIDE

Madame le Maire rappelle la délibération 2013 -N°07/03 concernant l'exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties dont peuvent faire l'objet les zones humides.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avait demandé l'exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties dont peuvent faire l'objet les zones humides.

Suite à la visite terrain effectuée par un agent de la DDTM en présence de Madame le Maire afin de définir le périmètre de la « zone humide », la liste des parcelles éligibles à l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti en zone humide a été dressée, ainsi qu'un report cartographique de ces parcelles. Cela représente 17.1332 ha sur les 799 ha de la surface communale.

Au vu des documents, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la liste des parcelles classée en zone humide et à signer tous documents afférents au dossier.

DÉLIBÉRATION 2014 - N°02/04 : SUITE DU DOSSIER VENTE DE CHEMINS RURAUX

Monsieur Patrick LEDUNOIS, 2^{ème} adjoint, et Monsieur Régis LECARPENTIER, conseiller municipal, quittent la salle pendant la délibération les concernant.

Par délibération 2013 N°10/01 en date du 17 octobre 2013, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux suivants en vue de leur cession :

Chemin rural à la Contrie bordant les parcelles B 405, 409, 411, 410, 420, 756, 757 et 629.

Chemin rural au Gableron tronçon 1 bordant les parcelles A250, 249, 248, 246, 685, 688, 287, 251, 252, 253 et 709.

Chemin rural au Gableron tronçon 2 bordant la parcelle A709.

Chemin rural à l'Hermiterie, tronçon n°1, bordant les parcelles A329, 333, 331, 697, 339, 340, 243 et 709.

Chemin rural à l'Hermiterie, tronçon n°2, bordant les parcelles A329 et 226

Chemin rural à l'Hermiterie, tronçon n°3, bordant les parcelles A326 et 225

Chemin rural au village Noron bordant les parcelles B 530, 529, 531, 532, 520, 576 et 528.

L'enquête publique s'est déroulée du 26 novembre 2013 au 14 décembre 2013.

Une observation a été formulée concernant le chemin rural au Gableron tronçon 1 bordant les parcelles B 405, 409, 411, 410, 420, 756, 757 et 629.

Deux solutions sont possibles :

Créer une servitude de passage

Laisser le chemin classé rural

Madame la commissaire-enquêteur émet un avis défavorable pour la partie tronçon 1 de ce chemin, car créer une servitude de passage est source de conflits. Elle préconise de laisser ce chemin classé rural.

Madame le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable pour les autres chemins.

Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien desdits chemins.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de laisser le chemin au Gableron tronçon 1 bordant les parcelles A250, 249, 248, 246, 685, 688, 287, 251, 252, 253 et 709 classé rural.

- accepte de désaffecter les chemins ruraux suivants en vue de leur cession :
Chemin rural à la Contrie bordant les parcelles B 405, 409, 411, 410, 420, 756, 757 et 629.
Chemin rural au Gableron tronçon 2 bordant la parcelle A709.
Chemin rural à l'Hermiterie, tronçon n°1, bordant les parcelles A329, 333, 331, 697, 339, 340, 243 et 709.
Chemin rural à l'Hermiterie, tronçon n°2, bordant les parcelles A329 et 226
Chemin rural à l'Hermiterie, tronçon n°3, bordant les parcelles A326 et 225
Chemin rural au village Noron bordant les parcelles B 530, 529, 531, 532, 520, 576 et 528.
- de fixer le prix de vente desdits chemins à 0.50 € du m² ;
- d'autoriser Madame le Maire à envoyer un courrier aux acheteurs intéressés pour les informer du prix de vente au m² et de les aviser que les frais de géomètre et les frais d'acte notarié seront également à leur charge ;
- d'autoriser Mme le Maire à signer tous documents afférents au dossier.

Messieurs Patrick LEDUNOIS et Régis LECARPENTIER réintègrent la salle.

DÉLIBÉRATION 2014 - N°02/05 : TRANSFERT DE LA VOIRIE COMMUNALE DE L'IMPASSE DES VIGNES

Madame Carole LOUISE, conseillère municipale, quitte la salle pendant la délibération la concernant.

Madame le Maire rappelle la délibération 2013-N°10/02 concernant le transfert de l'impasse des vignes dans la voirie communale.

Il est préconisé de faire intervenir un géomètre dont les frais seraient à la charge de la commune étant donné que les propriétaires cèdent le chemin gratuitement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire à recruter un géomètre pour effectuer le bornage.
- accepte la prise en charge des frais de géomètre par la commune.
- autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents au dossier.

Madame Carole LOUISE réintègre la salle.

DÉLIBÉRATION 2014 - N°02/06 : TRAVAUX MAIRIE-ANCIENNE CANTINE : LANCEMENT DU MARCHÉ D'APPEL D'OFFRES

Madame le Maire informe que le permis de construire a été déposé en mairie fin décembre. Il est actuellement en cours d'instruction par les services de la DDTM.

Madame le Maire sollicite du Conseil Municipal le lancement du marché d'appel d'offres pour les travaux de transformation de l'ancienne cantine en maison des services et commerces et la mise en accessibilité de la mairie. Il est rappelé que 12 lots seront à attribuer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix pour et 4 abstentions :

- autorise Madame le Maire à lancer le marché d'appel d'offres
- autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents au dossier

DÉLIBÉRATION 2014 - N°02/07 : TRAVAUX MAIRIE : DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal adopte le principe de l'opération de mise en accessibilité de la mairie. Le coût des travaux est estimé à 396 971.81 €.

Il sollicite l'aide de l'État au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et une subvention au titre de la réserve parlementaire.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer les actes à intervenir après délivrance

de l'accusé de réception de dossier complet par les services de la Préfecture et tous documents afférents au dossier.

Le Conseil Municipal décide de la réalisation des travaux sur 2014 et 2015 et prévoit le financement de l'opération, d'une part par la subvention escomptée, d'autre part par un prêt auprès d'un organisme financier.

DÉLIBÉRATION 2014 - N°02/08 : TRAVAUX ANCIENNE CANTINE : DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal adopte le principe de l'opération pour la transformation de l'ancienne cantine en commerces et maison des services. Madame le Maire précise que seule la partie maison de services est subventionnable. Le coût des travaux est estimé à 152 457.06 €.

Il sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), l'aide du Conseil Général au titre du contrat de territoire et l'aide au titre de LEADER.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer les actes à intervenir après délivrance de l'accusé de réception de dossier complet par les services de la Préfecture et tous documents afférents au dossier.

Le Conseil Municipal décide de la réalisation des travaux sur 2014 et 2015 et prévoit le financement de l'opération, d'une part par les subventions escomptées, d'autre part par un prêt auprès d'un organisme financier.

DÉLIBÉRATION 2014 - N°02/09 : TRAVAUX MAIRIE : DEMANDE DE DIAGNOSTIC SUPPLEMENTAIRE

Suite à la décision de faire les archives de la mairie dans l'actuel bureau du maire et dans l'actuelle permanence de l'ADMR, l'entreprise Mesnil System', coordonnateur SPS, demande des diagnostics amiante et plomb supplémentaires pour ces bureaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire à demander des diagnostics amiante et plomb complémentaires à l'endroit où seront placés les futurs archives de la mairie, à l'entreprise Qualiconsult, retenue pour effectuer ces diagnostics.
- Autorise Madame le maire à signer tous documents afférents au dossier.

DÉLIBÉRATION 2014 - N°02/10 : TRAVAUX MAIRIE-ANCIENNE CANTINE : TRANSFERT DE L'ATELIER COMMUNAL

La paroisse a mis à disposition de la commune des bâtiments dans l'enceinte du presbytère (garage, cave) afin que l'atelier communal puisse y être transféré.

Patrick LEDUNOIS, adjoint en charge des travaux, a demandé un devis à l'entreprise Plomb'Elec pour y intégrer un éclairage suffisant intérieur et extérieur, des prises de courant, un différentiel, un décompteur et un robinet extérieur.

Le devis s'élève à 895.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte le devis de l'entreprise Plomb' Elec pour un montant de 895.00 € HT.
- Autorise Madame le Maire à signer le devis et tous documents afférents au dossier.

DÉLIBÉRATION 2014 - N°02/11 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT : OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Conformément à la délibération 2013 N°11/07 du 6 novembre 2013 et compte tenu des dispositions prévues par la réglementation autorisant l'ordonnateur à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget, le Conseil Municipal décide d'ouvrir, en dépenses d'investissement, les crédits suivants :

BUDGET GÉNÉRAL

➤ article 2031-opération 125

SARL PLAZANET

Honoraire sur travaux ancienne cantine & mise en accessibilité de la mairie : 3410.78 €

Madame le Maire est autorisée à procéder au mandatement des sommes dues.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif de 2014.

DÉLIBÉRATION 2014 - N°02/12 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE 70^{ème} ANNIVERSAIRE DU DEBARQUEMENT

Madame le Maire rappelle qu'une cérémonie à la stèle du carrefour St Clair et au mur du souvenir à St Jean de Savigny aura lieu pour le 70^{ème} anniversaire du débarquement le jeudi 5 juin 2014, en présence de 70 vétérans américains, 20 militaires et les porte-drapeaux.

Pour l'organisation de cette journée (repas, sono, achat divers,...), Madame le Maire propose que le Conseil Municipal vote une somme globale de 1500 € maximum dont une partie se fera sous forme de subvention à l'association du Mur du Souvenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte cette dépense exceptionnelle de 1 500 € maximum.
- Accepte qu'une partie de cette somme soit versée sous forme de subvention à l'association du Mur du Souvenir
- autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents au dossier.

Régis LECARPENTIER demande si les enfants des écoles seront sollicités lors de cette cérémonie.

Madame le Maire informe qu'il est proposé que les écoles primaires chantent l'hymne français et que les collégiens chantent l'hymne américain.

Madame le Maire informe également que Madame MARTEL Odette et toute une équipe ont commencé à confectionner des roses en papier pour décorer la commune pour cette occasion.

DÉLIBÉRATION 2014 - N°02/13 : AMENAGEMENT DE LA STELE AU CARREFOUR ST CLAIR

Madame le Maire rappelle qu'une cérémonie à la stèle du carrefour St Clair et au mur du souvenir à St Jean de Savigny aura lieu pour le 70^{ème} anniversaire du débarquement le jeudi 5 juin 2014, en présence de 70 vétérans américains, 20 militaires et les porte-drapeaux.

Dans le cadre de cette manifestation, une mise en valeur de l'espace de la stèle du carrefour St Clair serait à envisager en complément de la passerelle en bois réalisée par les employés communaux.

Un devis et une esquisse ont été réalisés par les Pépinières d'Elle pour un montant de 826.15 € HT soit 991.38 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet d'aménagement de la stèle au carrefour St Clair
- accepte le devis des Pépinières d'Elle pour un montant de 826.15 € HT.
- sollicite des subventions pour son financement
- autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents au dossier

POINT SUR LE DOSSIER PLAN LOCAL D'URBANISME

Madame le Maire fait part que l'enquête publique est terminée depuis le 7 janvier 2014.

Les observations écrites ou orales ont été consignées, par le commissaire-enquêteur, dans un procès-verbal de synthèse qui a été commenté lors d'une réunion.

Une rencontre a eu lieu avec Monsieur HOMMET et le cabinet TECAM et des élus pour échanger sur le projet d'extension de l'entreprise.

Une réunion de travail préalable à l'approbation du PLU aura lieu le mardi 25 février avec le CAUE, le cabinet TECAM, la DDTM, des représentants du SCOT du Pays Saint-Lois. La possibilité de construire dans les hameaux sera évoquée lors de cette réunion.

POINT SUR LE DOSSIER MAISON MEDICALE

Madame le Maire rappelle qu'un courrier conjoint avec la commune de Cerisy la Forêt a été envoyé aux communes du territoire afin qu'elles se positionnent sur la demande de participation au groupe de réflexion sur le maintien et le développement d'un service médical sur notre secteur.

Treize communes ont répondu favorablement et ont désigné des délégués.

Deux autres n'ont pas désigné de délégués mais ont répondu favorablement.

Ainsi, 17 communes vont travailler sur ce projet.

Madame le Maire informe qu'une première réunion se déroulera le 11 février à 18h00 à la mairie de St Clair sur Elle, en présence de Monsieur DUJARDIN du Conseil Général qui informera les délégués dans cette démarche.

RADARS PEDAGOGIQUES

Georges RUAULT fait part qu'il a demandé des devis à l'entreprise Signature et à l'entreprise Elan Cité pour la pose de radars pédagogiques près des écoles au niveau du parking de la 29^{ème} division US.

Le devis de Signature s'élève à 4 101 € HT ou 4 816 € HT le radar.

Un rendez-vous sur place est prévu le jeudi 6 février avec Elan Cité pour un 2nd devis.

Un courrier a été envoyé au syndicat d'électrification afin de solliciter une subvention.

DÉLIBÉRATION 2014 - N°02/14 : AVALOIR RUE DU MOULIN

Madame le Maire rappelle qu'un devis avait été demandé à l'entreprise SITPO pour la pose d'une grille avaloir rue du moulin. Le devis s'élève à 1 350 € HT.

Ces travaux se situent sur une départementale mais ne peuvent pas être pris en charge par le Conseil Général, car en agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la pose d'un avaloir rue du moulin
- accepte le devis de l'entreprise SITPO pour un montant de 1 350 € HT
- autorise Madame le Maire à signer le devis et tous documents afférents au dossier.

DÉLIBÉRATION 2014 - N°02/15 : REDECOUPAGE DES CANTONS

Madame le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur le redécoupage des cantons. Le canton de St Clair serait regroupé avec celui de St Jean de Daye, plus cinq autres communes, pour ne faire qu'une circonscription qui s'appellerait Pont Hebert.

L'objectif est de passer de 52 à 27 cantons avec 2 conseillers généraux par circonscription électorale.

Plusieurs points interrogent les conseillers municipaux :

- Autrefois, il y avait un collège par canton. Avec ce regroupement, quel est le devenir du collège de St Clair ?
- Quelle économie va être faite ? (54 conseillers départementaux au lieu de 52 actuellement)
- Cela va-t-il engendrer une répercussion économique pour la commune qui avait une dotation en tant que chef-lieu de canton ?
- Il est demandé de respecter au moins le découpage déjà effectué avec les nouvelles communautés d'agglomération ou de communes. Les communes de St André de Bohon et de St Georges de Bohon sont dans le bassin de vie de Carentan.

- Le nom de canton de Pont Hebert n'est pas représentatif pour le secteur de St Clair. Un autre nom est donc demandé. (ex : Vire et Elle)
Le Conseil Municipal demande à Madame la Préfète que ces points soient revus et fassent l'objet d'une concertation avec les élus du Conseil Général et l'association des maires de la Manche.

COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux de se positionner sur les créneaux horaires du bureau de vote pour les élections municipales du 23 et 30 mars 2014

Madame le Maire informe qu'une pièce d'identité est désormais obligatoire pour pouvoir voter. La liste des pièces d'identité admises pour pouvoir voter est consultable en mairie et sur les panneaux d'affichage.

La réglementation prévoit que les électeurs et électrices non munis d'une pièce d'identité ne seront pas admis à prendre part au scrutin.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Office des Sports :**
Madame le Maire fait part de l'achat de deux canapés pour enfants par l'Office des Sports suite au don fait par la commune (voir délibération)
- **Budgets :**
Le Conseil Municipal décide de voter les comptes administratifs lors du prochain conseil municipal.
Les budgets 2014 seront votés par la nouvelle équipe municipale.
Patrick LEDUNOIS demande qu'il soit budgétisé une bétonnière pour les agents techniques.
- **Gymnase :**
Madame le Maire rappelle que le syndicat d'entente scolaire va être dissout prochainement.
Saint-Lô Agglo demande si la commune peut gérer le planning de réservation du gymnase de St Clair.
Le Conseil Municipal émet un avis favorable.
- **Sécurité :**
 - Carole LOUISE fait part qu'une personne fait signer une pétition pour que le panneau 70 km/h au carrefour St Clair soit déplacé vers Saint-Lô.
 - Problème de visibilité avec le panneau de fin d'agglomération de St Clair sur Elle à la sortie du parking de la maison des associations. Il est demandé un panneau surélevé.
 - David BACON informe de la dangerosité du ramassage des poubelles sur la D6 par les éboueurs qui traversent la route en pleine heure de pointe.
- **Associations :**
 - Madame le Maire regrette que la commune n'ait pas été invitée à l'assemblée générale de l'UCA. Elle fait remarquer que la commune apporte régulièrement son soutien à cette association.
- **Divers :**
 - Carole LOUISE déplore les problèmes de connexion Internet sur le territoire de St Clair sur Elle.
 - Philippe GAILLARDON demande à qui appartient le chemin en face de la maison des associations qui sépare la commune de Saint Clair sur Elle et la commune de Saint Jean de Savigny. Des trous se sont formés dans ce chemin.